

Chronique scolaire de la Suisse

Autor(en): **Egger, Eugen**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **60/1969 (1969)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique scolaire de la Suisse

I. GÉNÉRALITÉS

La Suisse est un Etat fédératif et pendant longtemps les domaines scolaires et culturels ont été considérés comme les bastions de ce fédéralisme qui prenait les apparences de particularisme ou de cantonalisme mal conçu. Or, depuis quelques années, une constante évolution vers un fédéralisme nouveau se manifeste. La Suisse romande — dans l'intérêt de sa position minoritaire peut-être — a été le moteur de ce développement. Pourtant nous sommes convaincus que le mouvement est irréversible. L'école suisse fera son chemin. Il ne reste qu'à se demander qui en tiendra le gouvernail?

Sur le *plan suisse* notons la publication et la diffusion des recommandations définitives concernant l'entrée dans la scolarité obligatoire, le début de l'année scolaire et la durée de la scolarité obligatoire. On ne connaît que trop bien le point crucial, celui du passage de l'enseignement primaire au premier cycle secondaire, qui n'a pas encore été débattu. Cela pour la simple raison que des problèmes rattachés à ce passage — début de l'enseignement d'une langue étrangère, introduction des mathématiques nouvelles, égalité d'accès pour jeunes filles et garçons — demandent des études plus poussées. Des commissions ont été créées à ce sujet. Il reste à espérer que des recommandations pourront être formulées sous peu, car en ce domaine, seule une politique suisse est réalisable.

Sur le *plan suisse* encore, il nous reste à signaler la constitution d'une commission d'experts pour l'étude du gymnase de demain, préparant une véritable réforme de l'enseignement secondaire. Cette commission continuera le travail entrepris par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire lors de sa semaine d'études à Genève en 1967 et de son assemblée annuelle à Baden en 1968.

Enfin signalons que la *Suisse romande* a fait un pas de plus en avant en chargeant un inspecteur scolaire, M. Neuenschwander de Genève, de promouvoir la coordination des premières quatre années primaires. Comme premier résultat, un livre de lecture française pour la troisième classe, commun à tous les cantons romands, doit paraître sous peu. De plus, un coordinateur romand pour tout l'enseignement primaire et secondaire a été nommé en la personne de M. Cavadini de Neuchâtel.

La *Confédération*, pour sa part, a institué — dans le cadre du Département fédéral de l'Intérieur — une Division pour la recherche et la science. Le Conseil suisse de la science a été agrandi et la nouvelle Commission universitaire suisse est entrée en fonction. La Commission fédérale de maturité a été agrandie et renouvelée.

Notons de plus que le Conseil fédéral vient de publier un message prévoyant une aide accrue au Fonds national pour la recherche scientifique. D'autre part — et cela démontre les changements rapides — le Département fédéral de l'Economie publique a chargé trois commissions d'étudier la réforme de l'enseignement professionnel et technique. Rappelons qu'un

rapprochement entre l'enseignement général et technique est aujourd'hui un des objectifs de la politique scolaire européenne.

II. LÉGISLATION, ADMINISTRATION, PLANIFICATION

Nous ne pouvons mentionner toutes les lois, ordonnances ou directives émanant de la Confédération, des Cantons et des Communes. Actuellement, où dans le domaine de l'école, tout est en mouvement, de multiples changements sont en cours. Retenons quelques faits principaux:

Si la révision totale de la loi scolaire a été achevée dans le canton de Zoug sans opposition, celles des cantons de Soleure et de Schaffhouse doivent encore passer par une votation populaire.

De plus, certains cantons ont déjà élaboré des révisions partielles (Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne) qui tendent à réaliser les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique concernant le début de l'année scolaire et l'entrée dans l'école obligatoire.

Plusieurs cantons ont élaboré leur loi d'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Suite à la nouvelle Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité, les lois sur les écoles cantonales sont en instance de révision dans plusieurs cantons.

Moins heureux a été le sort de la nouvelle loi sur les Ecoles polytechniques fédérales puisqu'elle a été rejetée par votation populaire. Aussi, la réforme universitaire ainsi qu'une coordination universitaire s'avèrent plus nécessaires que jamais. Il va sans dire que cette réforme aura des répercussions sur l'enseignement secondaire. On a essayé, dans plusieurs gymnases, de donner une base juridique à la participation des élèves (forum scolaire, représentations d'élèves, etc.).

En ce qui concerne l'administration scolaire, notons la réorganisation ou le renforcement des directions de l'Instruction publique dans les cantons de Berne, Fribourg, Tessin, Soleure et Schaffhouse. D'autre part, sur proposition de la Commission de surveillance, la Confédération, d'entente avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, a décidé de développer le Centre d'information et le Secrétariat de la Conférence.

Une planification à long terme a été retenue pour l'enseignement secondaire du canton d'Uri. La planification scolaire pour le canton de Schwyz a été confiée à l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg. Il va sans dire qu'une planification intercantonale s'avère inévitable. Dans ce but, l'Institut pédagogique romand, créé par la Conférence romande des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique sera utile de même que le Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation, projeté par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique, dont le secrétariat aura son siège à Aarau.

III. FINANCEMENT ET STATISTIQUE

Il va sans dire que les dépenses pour l'instruction, les activités culturelles et la recherche augmentent sans cesse. Si nous ne disposons pas d'une statistique financière, nous pouvons pourtant admettre que ces prestations

s'élèvent actuellement à 4,5 millions par an environ. Notons la participation croissante de la Confédération (aide fédérale aux universités cantonales, augmentation du crédit pour le Fonds national de la recherche scientifique, contributions augmentées pour la formation professionnelle et spéciale).

En ce qui concerne les statistiques scolaires, nous pouvons relever que le programme minimum d'une telle statistique a pu être publié en 1969 pour l'année scolaire 1967-1968. Une commission restreinte a été chargée de préparer — d'entente avec le Bureau fédéral de statistique — une statistique plus complète et plus détaillée. Toutefois cette première statistique permet déjà quelques comparaisons et conclusions très intéressantes. Il reste à espérer qu'une statistique scolaire et culturelle suisse soit prise en charge par la Confédération.

IV. STRUCTURE ET PROGRAMME

Relevons quelques points principaux: en ce qui concerne les structures, les remarques suivantes s'imposent:

Une tendance générale se dirige vers un point commun pour le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (Soleure, Saint-Gall, Valais, Zurich). Des expériences pour une école polyvalente (comprehensive school/Gesamtschule), sont en discussion (Bâle-Campagne, Zurich).

De plus, une école pour cadre moyen (Schulen mittlerer Reife) semble se réaliser dans plusieurs cantons.

En ce qui concerne les plans d'études et programmes qui subissent naturellement des changements continus, trois problèmes sont à l'ordre du jour: début de l'enseignement d'une langue étrangère à l'échelon primaire (Bâle-Campagne, Soleure, Zurich, Valais, Tessin), introduction des mathématiques nouvelles aux échelons primaire et secondaire (Bâle-Campagne, Berne, Suisse romande), égalité pour les jeunes filles et les garçons dans les programmes scolaires.

D'une manière qui va se développant, de nouvelles disciplines telles que l'introduction des élèves dans le monde des mass-media, l'éducation pour la consommation, etc., sont à l'étude ou au stade expérimental. N'oublions pas la révision des programmes pour l'enseignement secondaire qui est nécessaire dans le cadre de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité. Celle-ci se prépare par des commissions ad hoc de la SSPES à l'intention de la Commission fédérale de maturité.

La formation professionnelle est aussi soumise à une révision constante des plans d'études et des examens finals. Nous avons déjà mentionné les commissions d'experts qui étudient les nouvelles structures de l'enseignement professionnel et technique (enseignement échelonné, apprentissage mixte, baccalauréat technique, etc.).

V. MÉTHODES ET MOYENS

Les laboratoires de langues se multiplient sans cesse. A l'heure actuelle, le nombre de ces installations s'élève à une centaine dans les écoles publiques et privées.

Si la télévision scolaire connaît quelques difficultés — en Suisse romande surtout — la télévision en circuit fermé connaît un certain essor. Le Cycle d'orientation de Genève possède à lui seul six chaînes différentes. Notons

qu'en Suisse alémanique, le Télécollège — préparation d'un examen de maturité par télévision — a été expérimenté en collaboration avec la télévision bavaroise.

L'enseignement programmé progresse lentement. La préparation du corps enseignant reste le problème clef de ces innovations.

Une enquête a été menée auprès d'une cinquantaine d'institutions et d'associations intéressées afin de savoir si un *centre d'information et de coordination pour les questions de moyens et méthodes modernes d'enseignement* pourrait être souhaitable. Nous espérons que ce projet pourra être étudié à la fin de cette année.

VI. CORPS ENSEIGNANT

Un fait important est à signaler. A la demande de la Conférence suisse des directeurs des écoles normales, l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg a fait une étude globale sur la formation des enseignants en Suisse, situation actuelle et solutions futures. Il reste à espérer que cette étude formera la base d'une coordination et d'une réforme de la formation des enseignants en Suisse.

Notons que le canton de Schaffhouse prévoit déjà une prolongation de l'Ecole normale supérieure (Oberseminar).

De plus, les associations d'enseignants les plus importantes désirent construire un centre de perfectionnement professionnel en Gruyère. Celui-ci sera ouvert à tous les enseignants qui voudront organiser de tels cours; il devra être en même temps un lieu de rencontre suisse favorisant la coopération et la coordination scolaires.

VII. MESURES SOCIALES

Il est juste de mentionner l'activité de la Commission intercantonale des responsables pour les bourses d'études qui s'efforce de garantir à tout étudiant suisse les mêmes possibilités et les mêmes facilités. Une intervention du conseiller national lucernois Müller au Conseil national a prouvé que pour l'instant il n'en était rien.

La construction de maisons d'étudiants et de homes d'apprentis continue.

Par contre, une expérience d'études surveillées dans la ville de Zurich n'a pas été concluante.

A Bâle-Ville on continue d'avoir des classes de rattachement et dans plusieurs cantons on instaure ou on multiplie des classes d'orientation professionnelle. Si un service de psychologie scolaire a trouvé une approbation dans le canton des Grisons et le canton de Soleure, celui-ci n'a pas trouvé grâce dans le canton de Schwyz.

Des classes spéciales pour des enfants d'ouvriers étrangers et de réfugiés ont été ouvertes dans plusieurs cantons.

VIII. CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Un centre suisse de constructions scolaires, dont les responsables seront la Confédération, les cantons, les Associations des villes et des communes suisses, est à l'étude. Un projet de statut a été soumis aux instances intéressées et un budget provisoire a été élaboré.

Un tel centre sera installé à Zurich pour les constructions universitaires.

Notons que les travaux du CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires), destinés tout d'abord à la municipalité de Lausanne, ont prouvé l'utilité d'une telle institution à l'échelon suisse.

IX. ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Si certaines activités telles que concours scientifiques pour la jeunesse suisse, camps de vacances scientifiques, échanges d'élèves et de classes, témoignent d'un succès croissant, il faut penser que le problème des jeunes d'une part, et de l'éducation continue d'autre part, ne sont pas encore résolus. Une collaboration entre la Confédération et les cantons s'impose en ce domaine. Grâce à la Commission nationale suisse pour l'Unesco, des travaux préparatoires ont été entrepris. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique sera saisie de ces questions.

E. EGGER

Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen, Bd. 54/55, 1968/1969

Vorwort - Einleitung - Die Ausbildung der Lehrer an Volks-, Real-, Sekundar-, und Bezirksschulen, von Karl Frey - Formation du corps enseignant en Suisse romande, par René Sangsue - La formazione degli insegnanti nel canton Ticino, per Armando Giaccardi - Stand und Probleme der Lehrerweiterbildung in der Schweiz, von Eugen Egger - Die Ausbildung des Gymnasiallehrers in der deutschsprachigen Schweiz, von Urs Pulver - Le statut des professeurs de l'enseignement secondaire en Suisse, par Eugène Egger - Die Ausbildung und Weiterbildung der Lehrkräfte an den beruflichen Schulen, von Hans Dellsperger - Die Gewerbelehrerin: ein Berufsbild, von Margrit Keller - Die Ausbildung der Kindergärtnerinnen und Hortnerinnen in der deutschsprachigen Schweiz, von A. Schuh-Custer - Die Ausbildung der Handarbeits- und der Hauswirtschaftslehrerin in der Schweiz, von Margrit Keller - Die Ausbildung zum Zeichenlehrer, von Walter Mosimann - Der Musik- und Gesanglehrer, von Willi Gohl - Die Ausbildung der Turn- und Sportlehrer für die Schweizer Schulen, von Louis Burgener - Der Schweizerische Lehrerverein, von Theophil Richner - La Société pédagogique de la Suisse romande, par Jean John - Der Schweizerische Kindergartenverein, von Madeleine Stettler - Der Schweizerische Lehrerinnenverein, von Dora Hug - Die katholischen Lehrerorganisationen in der Schweiz, von Josef Kreienbühl - Der Schweizerische Verein für Handarbeit und Schulreform, von Peter Gysin - Der Verein schweizerischer Gymnasiallehrer und seine Fachverbände, von Josef Bischofberger - Der Schweizerische Verband für Gewerbeunterricht, von Hansjörg Budliger - Die Gesellschaft schweizerischer Zeichenlehrer, von Walter Mosimann - Die Schweizerische Hilfsgesellschaft für Geistesschwache, ihre Geschichte und ihr Wirken, von Edwin Kaiser - Die interkantonale Arbeitsgemeinschaft für die Unterstufe, von Rudolf Schoch - Die Interkantonale Mittelstufenkonferenz, von Eduard Bachmann - Konferenz schweizerischer Oberstufen, von Hansjörg Graf - Schweizerische Sekundarlehrerkonferenz, von Fritz Michel - Ist der Lehrer ein Beamter? von Max Schärer.